

1. Record Nr.	UNINA9910571798303321
Autore	Zašova Svetlana
Titolo	Le cadre juridique de l'action des casques bleus // Svetlana Zašova
Pubbl/distr/stampa	Paris, : Éditions de la Sorbonne, 2021
ISBN	979-1-03-510714-7
Descrizione fisica	1 online resource (586 p.)
Collana	Guerre et Paix
Altri autori (Persone)	SorelJean-Marc
Soggetti	Law organisation internationale droit international droit humanitaire responsabilité droit de l'homme force armée Nations Unies
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	La multiplication des opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis le début des années 1990 s'est accompagnée d'une diversification de leurs activités. Aux opérations de maintien de la paix stricto sensu s'ajoutent à présent des opérations de rétablissement de la paix, dans le cadre desquels le recours à la force a acquis une place fondamentale. Comparé à la diversité des missions confiées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le statut de leurs agents est quant à lui globalement resté homogène, présentant dès lors actuellement des ambiguïtés. Les agents du maintien de la paix – « agents civils » et « bérets bleus » – se divisent en outre en plusieurs catégories, en fonction de la nature de leur lien avec les Nations Unies ou avec leur État d'envoi, ce qui a des effets variables sur l'engagement de leur responsabilité individuelle. Le principe d'autonomie des Nations Unies a également entraîné des conséquences insatisfaisantes en termes d'engagement de la responsabilité des Nations Unies et des

États d'envoi des forces pour les infractions commises par les agents du maintien de la paix, dans les ordres interne et international. En puisant dans la pratique des Nations Unies et dans les jurisprudences nationales et internationales, cette étude se propose d'analyser le cadre juridique de l'action des casques bleus des Nations Unies sous un angle prospectif. L'étude propose ainsi l'adoption de réformes au sein du système onusien, et analyse les jurisprudences nationales et internationales en ayant à l'esprit la nécessaire conciliation entre les impératifs du maintien de la paix et le respect des droits de l'homme, tant ceux des agents du maintien de la paix, que ceux des individus potentiellement victimes de leurs actes.
